

la haine dont il était l'objet, à la haute influence qu'il exerçait parmi les chrétiens, car il était surnommé par eux la colonne de l'église de Lyon (31). Mais protégé encore par sa qualité de citoyen romain, Attale ne pouvait être livré aux bêtes. Pour donner satisfaction au peuple, le Gouverneur le fit promener seulement, ce jour-là, autour de l'arène, précédé d'une inscription portant ces mots en langue latine : *Voici Attale le chrétien*. Puis, quand il eut subi tous les outrages de la foule en délire, on le ramena en prison, où il attendit, comme les autres citoyens romains, la décision de Marc-Aurèle.

Ce jour-là était réservé à Sanctus et à Maturus. Livrés aux morsures des bêtes, trainés par elles sur l'arène sanglante, ils furent arrachés à leurs dents meurtrières pour être placés sur une chaise de fer, au-dessus d'un brasier ardent. Le spectacle de toutes ces tortures était, paraît-il, fort goûté du peuple, car c'est lui qui dirigeait, en quelque sorte, l'ordre et la durée de chaque supplice. Mais rien ne put ébranler la constance des deux martyrs. Aucune douleur ne put leur arracher une plainte, et comme, après tant de tortures, ils respiraient encore, il fallut qu'un coup d'épée vint abrégier leur agonie. Ce jour-là, Blandine, attachée à un gibet, avait été respectée par les bêtes féroces; le peuple aussi sembla l'oublier, et, comme Attale, elle fut ramenée en prison, où elle fut réservée à de nouveaux supplices.

Tel fut le premier acte, accompli dans l'amphithéâtre, de la persécution de l'an 177. Le second ne devait se dérouler que deux mois plus tard. En attendant était arrivée la

---

(31) *In Attalum quoque, patria Pergamenum, qui columna et firmamentum ecclesie nostrae semper fuit* (Euseb. *Hist. eccl.* V. 1.)